



- [English version](#)
- [French version](#)

GENERAL CONDITIONS OF SALE

RECITALS

Oberalp desires to grant Retailer the limited right to sell certain Oberalp Products (as that term is defined below on section 1.1) within Retailer's retail store locations identified in [Appendix A](#). Retailer desires the right to sell those Products in Retailer's retail store locations, pursuant to the terms and conditions set forth in this Agreement, and Retailer agrees to comply with all aspects of Oberalp's and its affiliates policies, including those posted online at salewa.us and dynafit.com, as well as the terms of this Agreement, at all times.

IN CONSIDERATION OF THE FOREGOING AND THE MUTUAL PROMISES AND COVENANTS SET FORTH HEREIN, OBERALP AND THE RETAILER AGREE AS FOLLOWS:

1. Authorized Sales

1.1 Oberalp hereby authorizes Retailer and Retailer agrees that Retailer shall sell and display certain Salewa, Dynafit, Pomoca, Wild Country, and/or Evolv products as periodically selected by Oberalp at its discretion (collectively referred to as "Oberalp Products" or "Products") at retail to Retailer's customers at the store locations set forth in [Appendix A](#) (the "Store" or "Stores"). Except as otherwise provided herein, Retailer: (a) shall not, directly or indirectly, advertise, display, and/or sell, any Oberalp Products on any stores other than those listed in [Appendix A](#); and (b) shall not, directly or indirectly, advertise, display, and/or sell any Oberalp Products at wholesale, on the Internet, or by other means without the express written consent of Oberalp, which consent may be withheld or conditioned by Oberalp in its sole discretion.

1.2 Oberalp grants and the Retailer accepts the non-exclusive right to sell the Product only in the Stores in the United States and Canada (the "Territory"). Retailer agrees not to sell or ship any product outside of its Territory.

1.3 Oberalp reserves the right to review and, in its sole discretion, approve the presentation, quality, trademark usage, images, customer service, and related services of each of Retailer's Stores. In the event any Store does not meet with Oberalp's approval, which approval may be withheld for any reason, Retailer shall, at Oberalp's election, either modify the Store to meet with Oberalp's approval within two (2) days of Oberalp's request or shall cease selling any Product at the Store.

1.4 To protect its brands and reputation, Oberalp reserves the right to review and, in its sole discretion, to approve all aspects of Retailer's operations related to the sale of Oberalp's Products, including but not limited to, the presentation, quality, trademark usage, images, customer service, and related services of the Stores. In the event that any Stores practices, in part or entirely, do not meet with Oberalp's approval, which approval may be withheld or withdrawn by Oberalp at its sole discretion, Retailer shall, at Oberalp's election, either modify the Stores to meet with Oberalp's approval within two (2) business days of Oberalp's request or shall cease selling any Products in the Stores.

2. Sales & Service

2.1 Retailer shall purchase for retail sale such Products as may be desired by Retailer in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

2.2 Retailer shall maintain its Store locations, display rooms and service departments in a clean and first class condition at all times. Oberalp shall have the right at all reasonable times, during normal business hours to inspect the Retailer's Stores, display room, and service departments to determine compliance with this Agreement. Retailer shall use its best efforts to reasonably promote demand for and sale of the Products and will maintain adequate facilities and knowledgeable and friendly sales personnel for this purpose. Retailer agrees that all persons employed by Retailer shall acquaint themselves with materials and clinics as provided by Oberalp, shall be familiar and competent with Oberalp Products, and shall have the knowledge and training necessary to properly advise consumers for proper use and post-sale service to promote maximum effective marketing of Oberalp Products, customer safety and satisfaction, and protection against product liability and other claims. All Retailer's sales staff shall have the knowledge and training necessary to properly advise consumers of all skill levels from beginners to experts, about the proper use and post-sale service of the Products.

2.3 Retailer agrees that all Oberalp Products featured in the Stores will include complete and accurate Product specifications and a presentation that is consistent with the graphic design standards presented on Oberalp's website and in Oberalp's printed communications material.

2.4 Retailer agrees that it will provide accurate and complete use and warning information to consumers in all Stores.

2.5 Retailer agrees that all consumer inquiries will be answered within 24 hours via phone, e-mail, or facsimile.

2.6 Retailer agrees that a printable copy of Retailer's return, warranty, and guarantee policies will be available to consumers upon request. If Retailer has entered into an Internet Sales Agreement with Oberalp and is authorized to sell Products online, Retailer agrees that consumers may return any Oberalp Product purchases made online to any of Retailer's Stores, regardless of whether Retailer sells such Products at all Store locations, in accordance with Retailer's return policies.

2.7 Retailer shall comply with all of Oberalp's retailer guidelines, standards, and requirements relating to (a) sales promotion, display, merchandising, trademark usage, and maintaining or promoting the image of the Products, and (b) informing and educating the customer about the Products. Retailer agrees to use its best efforts to promote maximum effective marketing of the Products, to increase consumer safety and satisfaction, and to assist Oberalp in responding to any claims by consumers, including, but not limited to, product liability claims.

3 Pricing & Terms

3.1 For each new season, Oberalp will provide Retailer with a seasonal price list and terms. These price lists may be changed at Salewa's sole discretion. Oberalp manufactures and sells high quality, high performance, technical equipment through Retailers who provide skilled, professional service to the people who use our Products. Oberalp's suggested list prices ("MSRP") are calculated so that Oberalp can continue to invest significant resources in research and development, consumer and retailer education, customer service support, and continue to provide the innovations for which Oberalp is known world-wide and which benefit the Retailer and the consumer. As a result, Oberalp requests that Retailer complies with Oberalp's Minimum Advertised Price Policy ("MAPP"), as it currently exists and as it may be amended in the future, a copy of which is provided to Retailer each season with that season's sales materials. Our MAPP does not apply to in-store advertising, and nothing in MAPP or in this Agreement is intended to nor shall prevent Retailer from setting the price at which Retailer actually sells any Products.

3.2 All Retailer orders for Products are subject to acceptance by Oberalp and are not binding until accepted by Oberalp through its North American offices located in Boulder, Colorado. Orders

may not be cancelled or modified by Retailer except upon written notice provided to Oberalp not less than twenty one (21) days prior to the originally scheduled shipment.

3.3 In the event of a conflict between any provision appearing on Oberalp's seasonal price list (as may be modified by Oberalp at its sole discretion from time to time) and the provisions of the Agreement, any applicable credit agreement, or any purchase orders or invoices, the terms of the then current seasonal price list (as may be modified by Oberalp from time to time) shall control and the conflicting provisions of this Agreement, any applicable credit agreement, or any purchase orders or invoices, shall be deemed modified to the minimum extent necessary to resolve the conflict.

3.4 Retailer shall pay Oberalp by wire transfer, credit card, or certified check for all Products ordered unless Oberalp, in accordance with Oberalp's credit system and at its exclusive discretion, elects to extend credit to Retailer on an open account. Retailer agrees to pay the entire invoice price according to the terms thereof within not more than thirty (30) days, unless other terms granted by Oberalp in writing on the particular order are different. Retailer shall comply with, on a continuing basis, all of Oberalp's credit terms as reflected in this Agreement and the shipping, sales and credit documents of Oberalp.

3.5 A one and one half percent (1.5%) finance charge will be assessed monthly in the event Retailer has not paid any Oberalp invoice within thirty (30) days of the date of the invoice, or within terms granted on that particular invoice. In addition, all otherwise available cash discounts shall be forfeited as to any invoice not paid when due, by acceleration or otherwise. All payments received on an overdue account shall be applied first to accrued service charges, if any, and then chronologically to the oldest unpaid invoices. If Retailer is late on one or more invoices in any twelve (12) month period, Oberalp may take any action that it deems appropriate in Oberalp's sole discretion, including, but not limited to placing Retailer's account on a prepaid only basis, and/or declare all other amounts owed from Retailer to be immediately due and owing. Oberalp, at its sole discretion, may cease shipping Product, on any basis, to any past due accounts and close the account. In the event any action is necessary by Oberalp to collect on any past due account, including but not limited to repossessing any Product(s), retaining an attorney, turning the account over to a collection agency, etc., Retailer agrees to be responsible for and shall pay Oberalp upon demand all collection related costs and fees incurred by Oberalp or its assigns, including, without limitation, all reasonable attorney fees and legal costs. In the event of Retailer's bankruptcy or similar proceedings, costs of collection shall include all costs and attorneys' fees incurred in connection with such proceedings, including the fees of Retailer's counsel for attendance at meetings of creditors' or other committees.

3.6 Legal title to all Products sold on credit remains with Oberalp until such time as the Product is paid in full by Retailer. In addition to any other remedies that Oberalp may have, Retailer agrees that Oberalp shall retain a purchase money security interest in all Product purchased by Retailer, together with all additions of accessions thereto and all accounts, including but not limited to accounts receivable, contract rights, documents, instruments, general intangibles and chattel paper of Retailer now existing or hereafter arising out of or with respect to such Product and all proceeds of the foregoing, which shall continue until the Retailer shall have paid all amounts due to Oberalp under this Agreement, any applicable credit agreement, or any purchase orders or invoices. Retailer agrees that Oberalp may file any documents necessary, including financing statements, in any state or county where Retailer stores the Products or where Retailer has offices, to perfect Oberalp's security interests. Retailer further agrees to execute any financing statements and/or other documents as may be required to give Oberalp a perfected security interest in such Product prior to the interests of all other persons or entities. In the event any payment is more than thirty (30) days overdue, Retailer agrees that Oberalp, at its sole discretion and in addition to any other remedies it may have, may physically reclaim all Product for which Retailer has not paid in full at any location where Retailer stores the Product. In such event, Retailer indemnifies and holds Oberalp harmless from any damage caused by such reclamation and Oberalp will credit Retailer's account for the amount of such reclaimed inventory less any costs of repossession.

3.7 Products are generally shipped by Oberalp to the Retailer FOB from Fort Worth, TX, US, or Surrey, BC, CAN, or any other location chosen by Oberalp, in its sole discretion. The Retailer is responsible for all payment of all freight charges and for payment for insuring goods from Oberalp's warehouse to the Retailer's final destination(s). Oberalp may, at its discretion, prepay such charges

and add them to the invoices submitted to the Retailer. Whenever Oberalp shall deliver or cause to be delivered to a common carrier any goods ordered by the Retailer, whether the particular carrier shall have been designated in the shipping or routing instructions of Retailer or not, Oberalp shall not be responsible for any delays or damages in shipment and the common carrier to which Oberalp shall deliver goods shipped to Retailer is declared to be the agent of Retailer and not of Oberalp. Risk of loss to goods in transit shall fall solely upon the Retailer whose responsibility it shall be to file claims with the carrier. Oberalp shall exercise its own discretion in selecting the method of shipment and the carrier, except that Oberalp may permit the Retailer to specify special routing or carrier selection at the time a purchase order is placed by the Retailer.

3.8 Retailer agrees to promptly inspect each delivery of Products and shall notify Oberalp in writing within seven (7) days of receipt of any defective Products and of any discrepancy between the Products ordered and the Products received. If Retailer fails to so inspect or to notify the Company within that time period, Retailer will be deemed to have accepted the Products as received and to have waived any claim for discrepancy, damage and/or defect. Any recourse of Retailer against Company shall be barred unless written notice is given in accordance with this section 3.8. All claims by Retailer against the Company arising out of or related to the sale of any Products, including but not limited to actions for breach of warranty, must be brought by Retailer within one (1) year after the cause of action thereon accrues or they shall be forever barred.

3.9 After inspection and notification, as described above in section 3.8, if Retailer desires to return Products that Retailer believes to be damaged or defective and covered by the Company's limited warranty, Retailer shall first call the Company and explain the issue. The Company may request photos and/or a written description of the issue from Retailer. Upon investigation, if the Company determines that there is a warranty issue, the Company may either repair or replace the Products or refund or credit the Retailer's account for the Products at the Company's sole discretion. The Company may require the return of the Products at issue at its discretion before issuing any credit or refund. The Company accepts only returns preauthorized in writing by the Company and after a Return Authorization Number ("RA#") is issued. Custom orders and discontinued Products are not returnable. All defective Products for which an RA# has been issued by Oberalp shall be returned to Oberalp within seven (7) days of the date of issue of the RA#. Adjustments or credits, if any, shall be made only following inspection and evaluation of timely returned goods by Oberalp at its warehouse.

3.10 The Company reserves the right to make all warranty determinations, which may include but are not limited to repair, replacement, refund, or credit for the Product at issue at the Company's sole discretion. If it is determined that there is no warranty issue with any returned Product, the Product may be returned to the Retailer (at Retailer's request and expense) and no credit or refund will be provided.

3.11 If Retailer desires to return undamaged and sellable Products, Retailer shall first call Company and request a RA#. Custom orders and discontinued Products are not returnable. At the Company's discretion and upon payment of a fifteen percent (15%) restocking fee, the Company may preauthorize the return by issuing an RA#. After payment of the restocking fee, the Company shall accept only returns preauthorized in writing by the Company. Retailer shall be credited only for Products returned in accordance with this return policy and that are in undamaged and resalable condition, in original, undamaged packaging, in Company's discretion. No returns shall be permitted without the RA# attached the returned Products and marked on the box containing such Products.

4 Advertising & Trademarks

4.1 Retailer understands and acknowledges that the following are registered U.S. trademarks owned by Oberalp, its parent or affiliated companies: SALEWA, DYNAFIT, POMOCA, WILD COUNTRY, EVOLV, FIRETAIL, MTN TRAINER, TRAX, DEFY, ELEKTRA, CRUZER, and YOSEMITE BUM (the "OBERALP trademarks").

4.2 Any and all use of the Oberalp trademarks in Retailer's advertising or in Retailer's Store(s) shall be in strict accordance with Oberalp's Trademark and Intellectual Property Guidelines, attached as Appendix B, as they currently exist and as they may be modified by Oberalp in the future. Retailer's Store advertisements and other advertising specific to its retail offerings will feature only the



current model of all Oberalp Products. Any Product model that is not the current year and season's model shall be conspicuously identified in writing with the last year and season the model was current, and shall identify all differences between it and the current Product model, for example, Retailer shall specify to its customers any and all Product models that are irregular, discontinued, use discontinued colors or styles, etc.

4.3 Retailer shall sell only the current model of all Products, i.e., that current year and season, unless the Product is clearly identified otherwise. Any Product model that is not the current year and seasons' model shall be conspicuously identified in writing with the last year and season the model was current, and shall identify all differences between it and the current Product model, for example, Retailer shall specify to its customers any and all Product models that are irregular, discontinued, use discontinued colors or styles, etc.

4.4 For so long as this Agreement is in effect and Retailer is selling Oberalp Products, Retailer shall have a non-exclusive, non-transferable, non-assignable license to use Oberalp's trademarks, trade names, copyrighted images, logos, designs, and distinctive advertising marks (collectively, the "Marks"), provided that (1) the Marks are used solely in connection with the advertisement, promotion and sale of Oberalp Products; (2) the Marks are not modified in any way; and (3) Retailer uses these Marks in accordance with all applicable instructions and guidelines from Oberalp, specifically including, but not limited to, the Guidelines. Any use of any Marks in violation of this section or the Guidelines may result in termination of this license or this Agreement, at Oberalp's sole discretion.

5 Term & Termination

The term of this Agreement shall begin on the Effective Date and shall have an initial term of one (1) year, unless earlier terminated by either party as provided herein. Unless otherwise terminated by either party, upon the expiration of the initial term, this Agreement shall be automatically renewed for additional renewal terms of one-year each, upon the same terms and conditions described in this Agreement. Once approved by the Retailer, these general terms and conditions apply to all subsequent contracts concluded with the Retailer, even if not expressly referred to in the individual contracts. The initial term and any renewal terms are referred to collectively herein as the "Term". During any Term, either party may terminate this Agreement at any time and for any reason or no reason, with or without cause, by giving written notice to the other party. If this Agreement is terminated by either party, at Oberalp's sole option, Retailer will either (a) return all unsold Product inventory to Oberalp within fifteen (15) days of Oberalp's request, via shipping instructions provided by and paid for by Oberalp, or (b) sell the Product inventory on terms then provided by Oberalp. Upon termination of this Agreement for any reason, the Retailer will remove from its Store(s) all references to Oberalp and Oberalp Products, as directed by and within the time period set by Oberalp.

6 Default

If Retailer breaches all or part of any of the terms and conditions of this Agreement, any applicable credit agreement, or any purchase orders or invoices then outstanding, Oberalp may, at its sole discretion, in addition to exercising any other right it has hereunder or under state law, take any of the following actions: decrease or close all credit, place the account on COD status, accelerate all sums due to Oberalp under the terms of all such purchase orders or invoices then outstanding, close Retailer's account, terminate all purchase orders, and/or discontinue Oberalp's obligation to further perform by delivery of goods hereunder and/or take any other action Oberalp deems necessary to protect itself from Retailer's default or breach. In such case, Retailer shall be liable to Oberalp for the full price of all orders so terminated, together with any charges or expenses incidental to such termination, less (a) the reasonable value determined by Oberalp of the work and material appropriated to such orders, and (b) any costs from which Oberalp shall be relieved by reason of such termination. Retailer shall pay all costs incurred by Oberalp in enforcing any part of this Agreement, including, but not limited to, attorney's fees and related costs.

7 Oberalp and Affiliates Limited Warranty, Disclaimer, Limitation of Liability

7.1 Salewa's limited warranty can be found attached to each Product and online at <https://www.salewa.com/en-us/terms-and-conditions>. Limited warranties for Products sold by Oberalp, but manufactured by other manufacturers, for example, Products manufactured by Dynafit, Pomoca, Evolv, or Wild Country, may be different, and may be found attached to those manufacturer's products and/or at those manufacturer's websites. For example, Dynafit's limited warranty can be found at <https://www.dynafit.com/en-us/terms-and-conditions>. Wild Country limited warranty can be found at <https://www.wildcountry.com/en-us/safety-quality>. Evolv's limited warranty can be found at <https://evolvsports.com/warranty-repair/>. Each of these limited warranties only covers defects in materials and workmanship in the Products. DAMAGE TO ANY PRODUCTS THAT ARISES FROM OR IS RELATED TO ANY OF THE FOLLOWING CAUSES IS NOT COVERED BY ANY LIMITED WARRANTY AND COMPLETELY VOIDS THE LIMITED WARRANTY: NORMAL USE AND WEAR, ABUSE, OR ACCIDENTS; PRODUCT MODIFICATION OR ALTERATION; IMPROPER CARE, CLEANING OR MAINTENANCE; FAILURE TO FOLLOW PRODUCT INSTRUCTIONS; and/or ANY SIMILAR CONDITIONS.

7.2 Except as otherwise specified in this section 8, Oberalp and its affiliates MAKE NO WARRANTY OF ANY KIND FOR ANY PRODUCTS, EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING WITHOUT LIMITATION ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, OR ANY WARRANTY AS TO THE DESIGN, CONDITION, OR QUALITY OF MATERIALS AND/OR WORKMANSHIP TO THE PURCHASER OF THE PRODUCTS OR ANY OTHER PERSON WHATSOEVER AND OBERALP AND ITS AFFILIATES HEREBY SPECIFICALLY DISCLAIM ALL SUCH WARRANTIES. IN NO EVENT SHALL OBERALP OR ITS AFFILIATES BE LIABLE TO RETAILER FOR ANY INJURY, DAMAGE, LIABILITY, OR LOSS ARISING OUT OF OR RELATED TO RETAILER'S BREACH OF ANY OF THESE TERMS OF THIS AGREEMENT. IN NO EVENT SHALL OBERALP OR ITS AFFILIATES BE LIABLE TO RETAILER FOR ANY INJURIES TO PERSONS OR PROPERTY, OR FOR ANY INCIDENTAL, CONTINGENT, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, FOR WHICH LIABILITY MAY BE DISCLAIMED UNDER ANY STATE LAW, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, DAMAGES FOR LOSS OF REVENUE, ANTICIPATED PROFITS, LOST BUSINESS OR INJURY TO BUSINESS REPUTATION, WHETHER IN CONTRACT, NEGLIGENCE OR OTHER TORTIOUS ACTION, ARISING OUT OF, RELATED TO, OR RESULTING FROM, THE SALE OR PROVISION OF ANY PRODUCTS AND/OR SERVICES TO RETAILER. EXCEPT FOR THE RIGHTS OTHERWISE SPECIFIED HEREIN, RETAILER SPECIFICALLY WAIVES ALL RIGHTS TO MAKE ANY CLAIMS AGAINST OBERALP AND/OR ITS AFFILIATES FOR BREACH OF ANY WARRANTY OF ANY KIND WHATSOEVER. IN NO EVENT SHALL OBERALP'S LIABILITY WITH RESPECT TO ANY PRODUCT EXCEED THE AMOUNT ACTUALLY PAID BY RETAILER WITH RESPECT TO SUCH PRODUCT.

8 Retailer Representations

Retailer represents and warrants that each of its Stores and all of Retailer's policies and practices, comply with all applicable laws and do not infringe on the rights of any third party. Retailer warrants that at the time of signing this Agreement, Retailer is a solvent business entity that is able to pay its debts as they come due, and Retailer agrees to notify Oberalp immediately (within 48 hours) if Retailer becomes or expects to become insolvent in the future. Retailer hereby indemnifies and holds Oberalp harmless from any and all claims or liabilities related to or arising out of Retailer's operation of its Stores, Retailer's sale of the Products, and/or Retailer's breach of any representation or warranty contained in this Agreement.

9 Relationship of the Parties

Retailer is acting in the limited capacity of an independent contractor and is not an agent or legal representative of Oberalp. The relationship between Oberalp and Retailer is and shall remain as that of buyer and seller. Nothing contained in this Agreement shall be construed to place the parties in the relationship of partners or joint ventures. Retailer shall have no power to obligate or bind

Oberalp in any manner whatsoever, nor shall Retailer have any right, privilege, or authority to make any representations or warranties on behalf of Oberalp.

10 Language

The parties acknowledge that they require that this Agreement be drawn up in the English language only. It is the express wish of the Retailer (Dealer) that this Agreement be written in the English language only.

11 Miscellaneous

11.1 This Agreement (and the Internet Sales Agreement, if any) contains the entire understanding of the parties, supersedes any prior or contemporaneous understandings or agreements with respect to the subject matter hereof, and may not be amended or modified except in writing signed by all the parties. Any additional or different terms which may appear in any communication from Retailer are hereby rejected and shall not be effective or binding unless specifically agreed to in writing by Oberalp's country manager, president, vice-president or other authorized official and no such additional or different terms in any printed form of Retailer shall become part of this Agreement, any applicable credit agreement, or any purchase orders or invoices hereunder despite Oberalp's acceptance of such printed form unless such acceptance specifically recognizes their inclusion in writing. If the Retailer also has one or more internet locations at which Retailer sells Product and Retailer has signed Oberalp's Internet Sales Agreement ("ISA"), it is the intention of the parties that this Agreement and the ISA be interpreted to be consistent with each other whenever possible. In the event of an irreconcilable conflict between this Agreement and the ISA, the specific terms of this Retail Sales Agreement shall control.

11.2 Retailer may not assign any right or interest in this Agreement without the prior written consent of Oberalp. Retailer shall inform Oberalp of any change of control or ownership of Retailer more than twenty five percent (25%), merger, or any material changes in Retailer's financial health within ten (10) days of any such change. Within ten (10) days of Oberalp's request, Retailer shall provide Oberalp with (a) a list of all shareholders or members of Retailer for the past three (3) years, and (b) current YTD and the previous year's financials, including profit and loss and balance statements. This Agreement shall be binding upon and fully enforceable and shall inure to the benefit of the parties hereto, their successors, assigns, and personal representative and heirs.

11.3 All notices required hereunder shall be in writing, sent by: (a) certified U.S. mail, postage prepaid, return receipt requested, and addressed to the applicable recipient at the address appearing beneath their signatures, (b) recognized overnight courier (i.e., Federal Express, UPS or DHL), (c) facsimile, or (d) electronic mail, as provided herein. Notice sent by certified U.S. mail, return receipt requested, and courier service shall be deemed effective one (1) business day after mailing. Notice sent by facsimile shall be deemed effective only upon written receipt of facsimile confirmation from the sender's facsimile machine. Any notice sent via facsimile or electronic mail on any Saturday, Sunday or federal holiday shall be deemed effective on the next business day.

11.4 The failure by any party or of all parties to insist, in any one or more instances, upon performance of any of the terms or conditions of this Agreement or to ignore any breach of this Agreement shall not be construed as a waiver or a relinquishment of any right granted hereunder of the future performance of any such term, covenant, or condition, but the obligations of all parties with respect thereto shall continue in full force and effect.

11.5 This Agreement shall be governed by, construed pursuant to, and enforced in accordance with, the laws of the State of Colorado in the United States, irrespective of the fact that any one of the parties now is or may become a resident of a different state or nation, without giving effect to the principles, policies, or provisions relating to choice or conflict of laws (whether of the State of Colorado or any other jurisdiction) that would cause the application of the laws of any jurisdiction other than the State of Colorado. Each of the parties submits to the exclusive jurisdiction of any appropriate state or federal court sitting in Boulder or Denver, Colorado, in any action or proceeding arising out of or relating to this Agreement and agrees that all claims in respect of the action or proceeding shall be heard and determined in any such court. Each of the parties hereby waives any defense of any inconvenient forum to the maintenance of any such action. Nothing herein contained shall be

construed as intended to preclude or in any way prohibit Oberalp from instituting and otherwise prosecuting to judgment a lawsuit in any court of competent jurisdiction to effect the collection of any sums due or to enforce any right or remedy arising hereunder or otherwise. In the event Oberalp is the successful party in whole or in part on any claim or counterclaim brought by it, or in defense of any action or proceeding brought by or against it with respect to Retailer, Retailer agrees to pay, in addition to all other sums which may be due, Oberalp's reasonable attorney's fees, costs, and disbursements attributable to such claim, counterclaim or defense.

11.6 If any provision of this Agreement is held to be invalid or unenforceable, in whole or in part, by any court of competent jurisdiction, such provision shall be deemed amended to the minimum extent necessary to conform to the requirements of the law so as to be valid and enforceable, or if it cannot be so amended without materially altering the intention of the parties, it shall be stricken and the remainder of the Agreement shall remain in full force and effect.

11.7 This Agreement may be executed in several counterparts, each of which may be deemed as original, but all of which together shall be deemed one instrument. Facsimile and electronic signatures shall be accepted as original signatures.

11.8 Each provision of this Agreement, which by its terms is to apply after the termination of this Agreement, including, without limitation, all provisions requiring payment to Oberalp, return of any Product inventory and any other provision that limit how Products may be sold, shall survive the termination or expiration of this Agreement.

11.9 The headings in this Agreement are inserted merely for the purpose of convenience and shall not affect the meaning or interpretation of this Agreement

11.10 Each person who signs this Agreement warrants that he or she does so with full legal authority to execute this Agreement on behalf of the respective parties to this Agreement.



APPENDIX B

Trademark and Intellectual Property Guidelines

Oberalp's trademarks, service marks, trade names, and trade dress are valuable assets. Reference may be made to these so long as such references are: (1) truthful, fair and not misleading, and (2) in concert with these Guidelines. Oberalp trademarks include without limitation all trademarks and/or logos owned or used by Oberalp, Dynafit, and all Oberalp affiliates.

Oberalp has gained valuable intellectual property rights by the proper and continuous usage of trademarks to identify its good and services. If a trademark is improperly used, its value can become diluted or generic. These Trademark and Intellectual Property Guidelines (the "Guidelines") have been developed for licensees and other third parties to answer common questions regarding the proper legal usage of Oberalp trademarks and to prevent consumer confusion that can result from improper or illegal usage. It is important that you use and protect these marks properly by identifying them in all of your promotional, advertising, and instructional or reference materials, which are distributed to the public, or on your web sites, products, labels or packaging.

By using a Oberalp trademark, in whole or in part, you are acknowledging that Oberalp is the sole owner of the trademark and you agree that you will not interfere with Oberalp's rights in the trademark, including challenging Oberalp's use, registration of, or application to register such trademark, along or in combination with other words, anywhere in the world. You further agree that you will not harm, misuse, or bring into disrepute any Oberalp trademark. The goodwill derived from using any part of a Oberalp trademark exclusively inures to the benefit of and belongs to Oberalp. Use of the Oberalp trademark for commercial purposes without the prior written consent of Oberalp may constitute trademark infringement and unfair competition in violation of federal and state laws. Use of Oberalp's trademarks may be prohibited, unless expressly authorized.

9

These Guidelines are for all parties wishing to use Oberalp's trademarks, service marks or images in promotional, advertising, instructional, or reference materials, or on their web sites, products, labels, or packaging. Except for the limited right to use as expressly permitted under these Guidelines, no other rights of any kind are granted hereunder, by implication or otherwise. If you have any questions, please talk to Oberalp sales management.

A. Authorized Use of Oberalp's Trademarks

1. Advertising, Promotional, and Sales Materials: Only Oberalp and its authorized licensees may use the Oberalp logos and trademarks in advertising, promotional, and sales materials.

2. Usage: When using Oberalp's logos or trademarks in connection with advertising, promotional, and/or sales material it is required that:

- a. The use reflects favorably on Oberalp, its brands, and Oberalp Products.
- b. Your name and logo appear more prominent than the Oberalp logos and/or trademarks.
- c. The Oberalp logos or any other Oberalp-owned graphic symbol or image does not appear on or in material without express written permission from Oberalp.
- d. A trademark attribution notice is included in the material giving you notice of Oberalp's ownership of its trademark(s).



B. Unauthorized Use of Oberalp's Trademarks

- 1. Company, Product, or Service Name:** You may not use or register, in whole or in part any Oberalp trademark or logo, including Oberalp-owned graphic symbols, logos, or an alteration thereof, as or part of a company name, trade name, or service name except as specifically noted in these Guidelines.
- 2. Modifications, Alterations, Variations, Takeoffs or Abbreviations:** You may not modify, alter, or in any way use any variation of the Oberalp trademarks or logos for any purpose. Third parties cannot use any variation, phonetic equivalent, foreign language equivalent, takeoff, or abbreviation of any Oberalp trademarks for any purpose.
- 3. Disparaging Manner:** You may not use the Oberalp trademarks or any other Oberalp-owned graphic symbols or logos in a disparaging manner.
- 4. Endorsement or Sponsorship:** You may not use the Oberalp trademarks, including any Oberalp-owned graphic symbols or logos, in a manner that would imply Oberalp's affiliation with or endorsement, sponsorship, or support of a third party product or service without Oberalp's prior written permission.
- 5. Merchandise Items:** You may not manufacture sell or give-away merchandise items, bearing any Oberalp trademark, including symbols or logos except pursuant to an express written trademark license from Oberalp.
- 6. Oberalp's Trade Dress:** You may not imitate the distinctive Oberalp packaging, web designs, logos, or typefaces.
- 7. Slogans and Taglines:** You may not use or imitate any Oberalp slogan or tagline. For example, "Speed Up".
- 8. Domain Names:** You may not use any identical, virtually identical, or confusingly similar Oberalp trademarks as a domain name or in any other manner except as provided in the Guidelines.

C. Proper Trademark Notice and Attribution

- 1.** On all Oberalp materials, you must use the appropriate trademark symbol (®, TM, SM, ©) each time the Oberalp trademark appears in the text of the advertisement, brochure, or other material.
- 2.** Include an attribution of Oberalp's ownership of its trademarks within the credit notice section of your product, product documentation, or other product communications.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Oberalp souhaite accorder le droit limité de vendre certains Produits Oberalp (tel que ce terme est défini ci-dessous à la section 1.1) au Détaillant dans les magasins de détail du Détaillant identifiés dans l'Annexe A. Le Détaillant souhaite avoir le droit de vendre ces Produits dans ses magasins de détail, conformément aux termes et conditions énoncés dans le présent accord. Le Détaillant accepte de se conformer à tous les aspects des politiques d'Oberalp et de ses sociétés affiliées, y compris celles publiées en ligne sur salewa.us et dynafit.com, ainsi que les termes du présent accord, à tout moment .

COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE ET DES PROMESSES ET ENGAGEMENTS MUTUELS ÉNONCÉS EN QUATRIÈME LIEU DANS LES PRÉSENTES, OBERALP ET LE Détaillant CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Ventes autorisées

1.1 Par la présente, Oberalp autorise le Détaillant et le Détaillant accepte de vendre et d'exposer certains produits Salewa, Dynafit, Pomoca, Wild Country et/ou Evolv sélectionnés périodiquement par Oberalp à sa discrétion (collectivement dénommés « Produits Oberalp » ou « Produits ») au détail aux clients du Détaillant dans les magasins indiqués à l'Annexe A (le « Magasin » ou les « Magasins »). Sauf décrit contrairement dans les présentes, le Détaillant : (a) n'est pas autorisé à faire de la publicité, que ce soit directement ou indirectement, afficher et/ou vendre des Produits Oberalp dans des Magasins autres que ceux répertoriés dans l'Annexe A ; et (b) n'est pas autorisé à, faire de la publicité, que ce soit directement ou indirectement, afficher et/ou vendre des Produits Oberalp en gros, sur Internet ou par d'autres moyens sans le consentement écrit exprès d'Oberalp, qui peut le refuser ou le conditionner à sa seule discrétion.

1.2 Oberalp autorise et le Détaillant accepte le droit non exclusif de vendre le Produit uniquement dans les Magasins aux États-Unis et au Canada (le « Territoire »). Le Détaillant s'engage à ne pas vendre et à ne pas expédier de produit en dehors de son Territoire.

1.3 Oberalp se réserve le droit d'examiner et d'approuver à sa seule discrétion, la présentation, la qualité, l'utilisation de la marque, les images, le service client et les services associés de chacun des Magasins du Détaillant. Si un magasin ne remplit pas les conditions d'approbation d'Oberalp, laquelle approbation qui peut être refusée pour quelque raison que ce soit, le Détaillant doit, selon le choix d'Oberalp, soit modifier le Magasin pour remplir les conditions d'approbation d'Oberalp dans les deux (2) jours suivant la demande d'Oberalp, soit cesser de vendre n'importe quel produit dans le Magasin.

1.4 Pour protéger ses marques et sa réputation, Oberalp se réserve le droit d'examiner et d'approuver, à sa seule discrétion, tous les aspects des opérations du Détaillant liées à la vente des Produits d'Oberalp, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation, la qualité, l'utilisation de la marque, les images, le service client et les services associés des Magasins. Si les pratiques des Magasins ne remplissent pas les conditions d'approbation d'Oberalp, en tout ou en partie, cette approbation peut être retenue ou retirée par Oberalp à sa seule discrétion, le Détaillant doit, selon le choix d'Oberalp, soit modifier les Magasins pour remplir les conditions d'approbation d'Oberalp dans les deux (2) jours ouvrables suivant la demande d'Oberalp, soit cesser de vendre des Produits dans les Magasins.

2 Ventes et service

2.1 Conformément aux termes et conditions du présent Contrat, le Détaillant pourra acheter les Produits pour la vente au détail selon son souhait.

2.2 Le Détaillant doit maintenir ses Magasins, ses salles d'exposition et ses départements de service dans un état propre et de première classe à tout moment. Oberalp a le droit, à tout moment

raisonnable, pendant les heures normales de bureau, d'inspecter les Magasins du Détaillant, la salle d'exposition et les départements de service pour vérifier la conformité avec le présent accord. Le Détaillant fera de son mieux pour promouvoir raisonnablement la demande et la vente des Produits et maintiendra à cette fin des installations adéquates et un personnel de vente compétent et amical. Le Détaillant convient que toutes les personnes employées par le Détaillant doivent se familiariser avec les matériaux et les cliniques fournis par Oberalp, qu'elles doivent être familiarisées et compétentes avec les Produits Oberalp, qu'elles doivent avoir les connaissances et la formation nécessaires pour conseiller correctement les consommateurs pour une utilisation appropriée et un service après-vente pour promouvoir une commercialisation efficace maximale des produits Oberalp, pour promouvoir la sécurité et la satisfaction des clients ainsi que la protection contre la responsabilité du fait des produits et autres réclamations. Tout le personnel de vente du Détaillant doit avoir les connaissances et la formation nécessaires pour conseiller correctement les consommateurs de tous les niveaux de compétence, des débutants aux experts, sur l'utilisation appropriée et le service après-vente des Produits.

2.3 Le Détaillant accepte que tous les Produits Oberalp présentés dans les Magasins incluront des spécifications de Produit complètes et précises ainsi qu'une présentation conforme aux normes de conception graphique présentées sur le site Web d'Oberalp et dans les supports de communication imprimés d'Oberalp.

2.4 Le Détaillant s'engage à fournir des informations d'utilisation et d'avertissement précises et complètes aux consommateurs dans tous les Magasins.

2.5 Le Détaillant accepte de donner une réponse par téléphone, e-mail ou télécopie à toutes les demandes des consommateurs dans les 24 heures.

2.6 Le Détaillant accepte qu'une copie imprimable des politiques des retours, des garanties et des politiques de garantie du Détaillant soit disponible pour les consommateurs sur demande. Si le Détaillant a conclu un contrat de vente par Internet avec Oberalp et est autorisé à vendre des Produits en ligne, le Détaillant accepte que les consommateurs puissent retourner tout Produit Oberalp acheté en ligne dans n'importe lequel des Magasins du Détaillant, que le Détaillant vende ou non ces Produits dans les Magasins, conformément aux politiques de retour du Détaillant.

2.7 Le Détaillant doit se conformer à toutes les directives, normes et exigences des Détaillants d'Oberalp concernant (a) la promotion des ventes, l'affichage, le merchandising, l'utilisation de la marque et le maintien ou la promotion de l'image des Produits, et (b) l'information et l'éducation du client sur les Produits. Le Détaillant accepte de faire de son mieux pour promouvoir une commercialisation efficace maximale des Produits, pour accroître la sécurité et la satisfaction des consommateurs, et pour aider Oberalp à répondre à toute réclamation des consommateurs, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations en responsabilité du fait des produits.

3 Prix et Conditions

3.1 Pour chaque nouvelle saison, Oberalp fournira au Détaillant une liste de prix et des conditions saisonnières. Ces listes de prix peuvent changer à la seule discrétion de Salewa. Oberalp fabrique et vend des équipements techniques de haute qualité et performants par l'intermédiaire des Détaillants qui fournissent un service qualifié et professionnel aux personnes qui utilisent nos produits. Les prix de détail suggérés d'Oberalp (« PDSF ») sont calculés de manière à ce qu'Oberalp puisse continuer à investir des ressources importantes dans la recherche et le développement, l'éducation des consommateurs et des Détaillants, le service client, continuer à fournir les innovations pour lesquelles Oberalp est connu dans le monde entier et continuer à en faire profiter au Détaillant et au consommateur. En conséquence, Oberalp demande au Détaillant de se conformer à la politique de prix annoncé minimal (« PAM ») d'Oberalp, telle qu'elle existe actuellement et telle qu'elle pourrait être modifiée à l'avenir, dont une copie est fournie au Détaillant chaque saison avec le matériel de vente de cette saison. Notre PAM ne s'applique pas à la publicité en magasin, et rien dans le PAM ou dans le présent Accord n'est destiné à empêcher le Détaillant de fixer le prix auquel le Détaillant vend réellement des Produits.

3.2 Toutes les commandes de Produits par les Détaillants sont soumises à l'acceptation d'Oberalp et ne sont pas contraignantes tant qu'elles n'ont pas été acceptées par Oberalp par l'intermédiaire de ses bureaux nord-américains situés à Boulder, Colorado. Les commandes ne peuvent

être annulées ou modifiées par le Détaillant, sauf sur avis écrit fourni à Oberalp au moins vingt-et-un (21) jours avant la date d'expédition initialement prévue.

3.3 En cas de conflit entre toute disposition figurant sur la liste de prix saisonnière d'Oberalp (telle qu'elle peut être modifiée par Oberalp à sa seule discrétion de temps à autre) et les dispositions du Contrat, tout accord de crédit applicable ou tout bon de commande ou facture, les conditions de la liste de prix saisonnière alors en vigueur (telle qu'elle peut être modifiée par Oberalp de temps à autre) prévaudront et les dispositions contradictoires du présent Contrat, de tout contrat de crédit applicable ou de tout bon de commande ou facture seront réputées modifiées au mesure minimale nécessaire pour résoudre le conflit.

3.4 Le Détaillant paiera Oberalp par virement bancaire, carte de crédit ou chèque certifié pour tous les Produits commandés, sauf si, conformément au système de crédit d'Oberalp et à sa seule discrétion, Oberalp choisit d'accorder un crédit au Détaillant sur un compte ouvert. Le Détaillant s'engage à payer l'intégralité du prix facturé selon les termes de celle-ci dans un délai maximum de trente (30) jours, à moins que d'autres conditions accordées par Oberalp par écrit sur la commande particulière ne soient différentes. Le Détaillant doit se conformer à toutes les conditions de crédit d'Oberalp, sur une base continue, telles qu'elles sont reflétées dans le présent accord et les documents d'expédition, de vente et de crédit d'Oberalp.

3.5 Des frais de financement d'un et demi pour cent (1,5 %) seront évalués mensuellement si le Détaillant n'a pas payé une facture Oberalp dans les trente (30) jours suivant la date de facturation, ou dans les conditions accordées sur cette facture particulière. En outre, tous les escomptes de règlement autrement disponibles seront perdus pour toute facture non payée à l'échéance, par anticipation ou autrement. Tous les paiements reçus sur un compte en souffrance seront d'abord appliqués aux frais de service accumulés, le cas échéant, puis chronologiquement aux plus anciennes factures impayées. Si le Détaillant est en retard sur une ou plusieurs factures au cours d'une période de douze (12) mois, Oberalp peut prendre toute mesure qu'il juge appropriée à la seule discrétion d'Oberalp, y compris, mais sans s'y limiter, comme placer le compte du Détaillant sur une base prépayée uniquement, et/ou déclarer que tous les autres montants dus par le Détaillant sont immédiatement exigibles. À sa seule discrétion, Oberalp peut cesser d'expédier le Produit, sur n'importe quelle base, à tout compte en souffrance et fermer le compte. Dans le cas où une action est nécessaire par Oberalp pour recouvrer un compte en souffrance, y compris, mais sans s'y limiter, la reprise de possession de tout Produit, la prise en charge d'un avocat, la remise du compte à une agence de recouvrement, etc., le Détaillant accepte d'être responsable pour et paiera à Oberalp sur demande tous les frais et honoraires liés au recouvrement encourus par Oberalp ou ses ayants droit, y compris, sans s'y limiter, tous les frais d'avocat et frais juridiques raisonnables. En cas de faillite du Détaillant ou de procédure similaire, les frais de recouvrement comprendront tous les frais et honoraires d'avocat encourus dans le cadre de cette procédure, y compris les honoraires de l'avocat du Détaillant pour sa participation aux réunions des créanciers ou à d'autres comités.

3.6 Le titre légal de tous les Produits vendus à crédit appartient à Oberalp jusqu'à ce que le Produit soit payé en totalité par le Détaillant. En plus de tout autre recours qu'Oberalp peut avoir, le Détaillant accepte qu'Oberalp conserve une sûreté sur le prix d'achat de tous les Produits achetés par le Détaillant, ainsi que tous les ajouts d'accessions à ceux-ci et tous les comptes, y compris, mais sans s'y limiter, les comptes débiteurs, les droits contractuels, les documents, les instruments, les biens incorporels généraux et les papiers mobiliers du Détaillant existant actuellement ou découlant de ou en rapport avec ce Produit et tous les produits de ce qui précède, qui se poursuivront jusqu'à ce que le Détaillant ait payé tous les montants dus à Oberalp en vertu du présent Contrat, tout accord de crédit applicable, ou tout bon de commande ou facture. Le Détaillant accepte qu'Oberalp puisse déposer tous les documents nécessaires, y compris les déclarations de financement, dans tout État ou comté où le Détaillant stocke les Produits ou où le Détaillant a des bureaux, pour parfaire les intérêts de sécurité d'Oberalp. Le Détaillant s'engage en outre à signer tous les relevés de financement et/ou autres documents qui pourraient être nécessaires pour donner à Oberalp une sûreté parfaite sur ce Produit avant les intérêts de toutes les autres personnes ou entités. Dans le cas où un paiement est en retard de plus de trente (30) jours, le Détaillant accepte qu'Oberalp, à sa seule discrétion et en plus de tout autre recours dont il dispose, puisse physiquement récupérer tout

Produit pour lequel le Détaillant n'a pas payé intégralement, à tout emplacement où le Détaillant stocke le Produit. Dans un tel cas, le Détaillant indemnise et dégage Oberalp de tout dommage causé par une telle récupération et Oberalp créditera le compte du Détaillant du montant de cet inventaire récupéré moins les coûts de reprise.

3.7 Les produits sont généralement expédiés par Oberalp au Détaillant FAB depuis Fort Worth, TX, US, ou Surrey, BC, CAN, ou tout autre endroit choisi par Oberalp, à sa seule discrétion. Le Détaillant est responsable de tous les paiements de tous les frais de transport et du paiement de l'assurance des marchandises depuis l'entrepôt d'Oberalp jusqu'à la ou les destinations finales du Détaillant. Oberalp peut, à sa discrétion, prépayer ces frais et les ajouter aux factures soumises au Détaillant. Chaque fois qu'Oberalp livrera ou fera livrer à un transporteur public des marchandises commandées par le Détaillant, que le transporteur particulier ait été désigné dans les instructions d'expédition ou d'acheminement du Détaillant ou non, Oberalp ne sera pas responsable des retards ou des dommages dans l'expédition et le transporteur public auquel Oberalp livrera les marchandises expédiées au Détaillant est déclaré être l'agent du Détaillant et non d'Oberalp. Le risque de perte des marchandises en transit incombera uniquement au Détaillant à qui il appartiendra de déposer les réclamations auprès du transporteur. À sa propre discrétion, Oberalp exercera dans le choix de la méthode d'expédition et du transporteur, sauf qu'Oberalp peut permettre au Détaillant de spécifier un itinéraire spécial ou une sélection de transporteur au moment où un bon de commande est passé par le Détaillant.

3.8 Le Détaillant s'engage à inspecter rapidement chaque livraison de Produits et à informer Oberalp par écrit dans les sept (7) jours suivant la réception de tout Produit défectueux et de toute différence entre les Produits commandés et les Produits reçus. Si le Détaillant omet d'inspecter ou d'informer la Compagnie dans ce délai, le Détaillant sera réputé avoir accepté les Produits tels qu'ils ont été reçus et avoir renoncé à toute réclamation pour anomalie, dommage et/ou défaut. Tout recours du Détaillant contre la Compagnie sera interdit à moins qu'un avis écrit ne soit donné conformément à la présente section 3.8. Toutes les réclamations du détaillant contre la Compagnie découlant de ou liées à la vente de tout Produit, y compris, mais sans s'y limiter, les actions pour violation de garantie, doivent être intentées par le détaillant dans un délai d'un (1) an après la cause de l'action sinon elles seront interdites à jamais.

3.9 Après inspection et notification, comme décrit ci-dessus dans la section 3.8, si le Détaillant souhaite retourner des Produits qu'il estime être endommagés ou défectueux et couverts par la garantie limitée de la Compagnie, le Détaillant doit d'abord appeler la Compagnie et expliquer le problème. la Compagnie peut demander des photos et/ou une description écrite du problème au Détaillant. Après enquête, si la Compagnie détermine qu'il y a un problème de garantie, la Compagnie peut soit réparer ou remplacer les Produits, soit rembourser ou créditer le compte du Détaillant pour les Produits à la seule discrétion de la Compagnie. La Compagnie peut exiger le retour des Produits en cause à sa discrétion avant d'émettre un crédit ou un remboursement. La Compagnie n'accepte que les retours préautorisés par écrit par la Compagnie et après l'émission d'un numéro d'autorisation de retour (« RA # »). Les commandes personnalisées et les produits abandonnés ne peuvent pas être retournés. Tous les Produits défectueux pour lesquels un RA# a été émis par Oberalp doivent être retournés à Oberalp dans les sept (7) jours suivant la date d'émission du RA#. Les ajustements ou crédits, le cas échéant, ne seront effectués qu'après inspection et évaluation des marchandises retournées dans les délais par Oberalp dans son entrepôt.

3.10 La Compagnie se réserve le droit de prendre toutes les décisions de garantie, qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, la réparation, le remplacement, le remboursement ou le crédit pour le Produit en cause, à la seule discrétion de la Compagnie. S'il est déterminé qu'il n'y a pas de problème de garantie avec un produit retourné, le produit peut être retourné au Détaillant (à la demande et aux frais du Détaillant) et aucun crédit ou remboursement ne sera fourni.

3.11 Si le Détaillant souhaite retourner des produits en bon état et vendables, le Détaillant doit d'abord appeler la Compagnie et demander un numéro RA. Les commandes personnalisées et les produits abandonnés ne peuvent pas être retournés. À la discrétion de la Compagnie et moyennant le paiement de quinze pour cent (15 %) de frais de réapprovisionnement, la Compagnie peut autoriser au préalable le retour en émettant un RA#. Après le paiement des frais de réapprovisionnement, la Compagnie n'acceptera que les retours préautorisés par écrit par la Compagnie. Le Détaillant ne

sera crédité que pour les produits retournés conformément à cette politique de retour et qui sont en bon état et revendables, dans leur emballage d'origine en bon état, à la discrétion de la Compagnie. Aucun retour ne sera autorisé sans le numéro RA attaché aux produits retournés et marqué sur la boîte contenant ces produits.

4 Publicité et Marques de commerce

4.1 Le Détaillant comprend et reconnaît que les marques suivantes sont des marques déposées aux États-Unis détenues par Oberalp, sa société mère ou ses sociétés affiliées : SALEWA, DYNAFIT, POMOCA, WILD COUNTRY, EVOLV, FIRETAIL, MTN TRAINER, TRAX, DEFY, ELEKTRA, CRUZER et YOSEMITE BUM (les « marques OBERALP »).

4.2 Toute utilisation des marques Oberalp dans la publicité du Détaillant ou dans le(s) Magasin(s) du Détaillant doit être strictement conforme aux directives d'Oberalp en matière de marques et de propriété intellectuelle, jointes en Annexe B, telles qu'elles existent actuellement et telles qu'elles peuvent être modifiées par Oberalp dans l'avenir. Les publicités des magasins du Détaillant et les autres publicités spécifiques à ses offres de vente au détail ne présenteront que le modèle actuel de tous les produits Oberalp. Tout modèle de produit qui n'est pas le modèle de l'année et de la saison en cours doit être visiblement identifié par écrit avec la dernière année et la dernière saison où le modèle était en cours, et doit identifier toutes les différences entre celui-ci et le modèle de produit actuel, par exemple, le Détaillant doit spécifier à ses clients tous les modèles de Produits irréguliers, abandonnés, utilisant des couleurs ou des styles abandonnés, etc.

4.3 Le Détaillant ne vendra que le modèle actuel de tous les Produits, c'est-à-dire l'année et la saison en cours, à moins que le Produit ne soit clairement identifié autrement. Tout modèle de Produit qui n'est pas le modèle de l'année et des saisons en cours doit être visiblement identifié par écrit avec la dernière année et la dernière saison où le modèle était en cours, et doit identifier toutes les différences entre celui-ci et le modèle de Produit actuel, par exemple, le Détaillant doit spécifier à ses clients tous les modèles de Produits irréguliers, abandonnés, utilisant des couleurs ou des styles abandonnés, etc.

4.4 Tant que le présent Contrat est en vigueur et que le Détaillant vend des Produits Oberalp, le Détaillant disposera d'une licence non exclusive, non transférable et non cessible pour utiliser les marques, noms commerciaux, images protégées par droit d'auteur, logos, dessins et éléments distinctifs, les marques publicitaires d'Oberalp (collectivement, les « Marques »), à condition que (1) les Marques soient utilisées uniquement dans le cadre de la publicité, de la promotion et de la vente des Produits Oberalp ; (2) les Marques ne sont modifiées d'aucune façon ; et (3) le Détaillant utilise ces Marques conformément à toutes les instructions et directives applicables d'Oberalp, notamment, mais sans s'y limiter, les Directives. Toute utilisation de toute marque en violation de cette section ou des Directives peut entraîner la résiliation de cette licence ou de cet accord, à la seule discrétion d'Oberalp.

5 Période et Résiliation

La période du présent accord commencera à la date d'entrée en vigueur et aura une durée initiale d'un (1) an, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties, comme prévu dans les présentes. Sauf résiliation contraire par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration de la période initiale, le présent Contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes de renouvellement supplémentaires d'un an chacune, selon les mêmes termes et conditions décrits dans le présent Contrat. Une fois approuvés par le détaillant, les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats subséquents conclus avec le détaillant, même s'ils ne sont pas expressément mentionnés dans les contrats individuels. La période initiale et toute période de renouvellement sont désignées collectivement dans les présentes par la « Période ». Pendant toute Période, l'une ou l'autre des parties peut résilier le présent Contrat à tout moment et pour quelque raison que ce soit ou sans raison, avec ou sans motif, en donnant un avis écrit à l'autre partie. Si le présent Contrat est résilié par l'une ou l'autre des parties, le Détaillant devra, à la seule discrétion d'Oberalp, soit (a) renvoyer tous les stocks de Produits invendus à Oberalp dans les quinze (15) jours suivant la demande d'Oberalp, via les instructions d'expédition fournies et payées par Oberalp, soit (b) vendre le stock de Produits aux conditions alors fournies par Oberalp. En cas de résiliation du présent Contrat pour

quelque raison que ce soit, le Détaillant supprimera de son ou ses Magasins toutes les références à Oberalp et aux Produits Oberalp, conformément aux instructions et dans le délai fixé par Oberalp.

6 Défaut

Si le Détaillant enfreint tout ou partie des termes et conditions du présent Contrat, de tout accord de crédit applicable ou de tout bon de commande ou facture alors en cours, Oberalp peut, à sa seule discrétion, en plus d'exercer tout autre droit dont il dispose en vertu des présentes ou en vertu de la loi de l'État, prendre l'une des mesures suivantes : diminuer ou fermer tout crédit, placer le compte sur le statut COD, accélérer toutes les sommes dues à Oberalp aux termes de tous ces bons de commande ou factures alors en cours, fermer le compte du Détaillant, résilier tous les achats commandes et/ou interrompre l'obligation d'Oberalp d'exécuter ultérieurement la livraison des marchandises en vertu des présentes et/ou de prendre toute autre mesure qu'Oberalp juge nécessaire pour se protéger contre le manquement ou la violation du Détaillant. Dans ce cas, le Détaillant sera responsable envers Oberalp du prix total de toutes les commandes ainsi résiliées, ainsi que de tous les frais ou dépenses accessoires à cette résiliation, moins (a) la valeur raisonnable déterminée par Oberalp du travail et du matériel appropriés à ces commandes, et (b) tous les frais dont Oberalp sera soulagé en raison de cette résiliation. Le Détaillant paiera tous les frais encourus par Oberalp pour faire appliquer toute partie du présent Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat et les frais connexes.

7. Garantie limitée, avis de non-responsabilité, limitation de responsabilité d'Oberalp et de ses sociétés affiliées

7.1 La garantie limitée de Salewa peut être trouvée jointe à chaque Produit et en ligne sur <https://www.salewa.com/en-us/terms-and-conditions>. Les garanties limitées pour les produits vendus par Oberalp, mais fabriqués par d'autres fabricants, par exemple, les Produits fabriqués par Dynafit, Pomoca, Evolv ou Wild Country, peuvent être différents et peuvent être trouvés attachés aux Produits de ces fabricants et/ou sur les sites Web de ces fabricants. Par exemple, la garantie limitée de Dynafit est disponible sur <https://www.dynafit.com/en-us/terms-and-conditions>. La garantie limitée de Wild Country est disponible sur <https://www.wildcountry.com/en-us/safety-quality>. La garantie limitée d'Evolv est disponible sur <https://evolvsports.com/warranty-repair/>. Chacune de ces garanties limitées ne couvre que les défauts de matériaux et de fabrication des Produits. LES DOMMAGES À TOUT PRODUIT DÉCOULANT OU LIÉS À L'UNE DES CAUSES SUIVANTES NE SONT COUVERTS PAR AUCUNE GARANTIE LIMITÉE ET ANNULENT COMPLÈTEMENT LA GARANTIE LIMITÉE : UTILISATION ET USURE NORMALES, ABUS OU ACCIDENTS ; MODIFICATION OU ALTÉRATION DU PRODUIT ; ENTRETIEN, NETTOYAGE OU ENTRETIEN INADÉQUATS ; NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS POUR LE PRODUIT ; et/ou TOUTES CONDITIONS SIMILAIRES.

7.2 Sauf indication contraire dans la présente section 8, Oberalp et ses sociétés affiliées NE DONNENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE POUR TOUT PRODUIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE QUANT À LA CONCEPTION, CONDITION, OU QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET/OU FABRICATION À L'ACHETEUR DES PRODUITS OU À TOUTE AUTRE PERSONNE ET OBERALP ET SES AFFILIÉS DÉCLINENT SPÉCIFIQUEMENT PAR LA PRÉSENTE TOUTES CES GARANTIES. EN AUCUN CAS, OBERALP OU SES AFFILIÉS NE SERONT RESPONSABLES ENVERS LE DÉTAILLANT POUR TOUTE BLESSURE, DOMMAGE, RESPONSABILITÉ OU PERTE RÉSULTANT DE OU LIÉS À LA VIOLATION PAR LE DÉTAILLANT DE L'UNE DE CES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. EN AUCUN CAS, OBERALP OU SES AFFILIÉS NE SERONT RESPONSABLES ENVERS LE DÉTAILLANT POUR TOUTE BLESSURE AUX PERSONNES OU AUX BIENS, OU POUR TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, ÉVENTUEL, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF, POUR LESQUELS LA RESPON-

SABILITÉ PEUT ÊTRE EXCLUE EN VERTU DE TOUTE LOI D'ÉTAT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES DOMMAGES POUR PERTE DE REVENUS, PROFITS ANTICIPÉS, PERTE COMMERCIALE OU ATTEINTE À LA RÉPUTATION COMMERCIALE, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UNE NÉGLIGENCE OU D'AUTRES ACTIONS DÉLICTEUELLES, DÉCOULANT DE, LIÉS À OU RÉSULTANT DE LA VENTE OU DE LA FOURNITURE DE TOUT PRODUIT ET/OU SERVICE AU DÉTAILLANT. À L'EXCEPTION DES DROITS SPÉCIFIÉS AUTREMENT DANS LES PRÉSENTES, LE DÉTAILLANT RENONCE SPÉCIFIQUEMENT À TOUT DROIT DE FAIRE UNE RÉCLAMATION CONTRE OBERALP ET/OU SES AFFILIÉS POUR VIOLATION DE TOUTE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ D'OBERALP À L'ÉGARD DE TOUT PRODUIT NE DÉPASSERA LE MONTANT EFFECTIVEMENT PAYÉ PAR LE DÉTAILLANT À L'ÉGARD DE CE PRODUIT.

8 Représentations des Détaillants.

Le Détaillant déclare et garantit que chacun de ses Magasins et toutes les politiques et pratiques du Détaillant sont conformes à toutes les lois applicables et n'enfreignent pas les droits d'un tiers. Le Détaillant garantit qu'au moment de la signature du présent Contrat, le Détaillant est une entité commerciale solvable qui est en mesure de payer ses dettes à leur échéance, et le Détaillant s'engage à informer Oberalp immédiatement (dans les 48 heures) si le Détaillant devient ou s'attend à devenir insolvable en l'avenir. Par la présente, le Détaillant indemnise et dégage Oberalp de toute réclamation ou responsabilité liée à ou découlant de l'exploitation par le Détaillant de ses magasins, de la vente des produits par le Détaillant et/ou de la violation par le Détaillant de toute déclaration ou garantie contenue dans le présent accord.

9 Relation entre les parties.

Le Détaillant agit dans la capacité limitée d'un entrepreneur indépendant et n'est pas un agent ou un représentant légal d'Oberalp. La relation entre Oberalp et le Détaillant est et restera celle d'acheteur et de vendeur. Rien dans le présent Contrat ne doit être interprété comme plaçant les parties dans une relation de partenaires ou de coentreprises. Le Détaillant n'a aucun pouvoir d'obliger ou de lier Oberalp de quelque manière que ce soit, et le Détaillant n'a aucun droit, privilège ou autorité de faire des déclarations ou des garanties au nom d'Oberalp.

10 Langue

Les parties reconnaissent qu'elles ont exigé que la présente convention soit rédigée en langue anglaise seulement. C'est le souhait exprès du Revendeur (Detaillant) que la présente convention sera écrit dans le langue anglais seulement.

11 Divers

11.1 Le présent contrat (et le contrat de vente par Internet, le cas échéant) contient l'intégralité de l'accord des parties, remplace tout accord ou accord antérieur ou contemporain concernant l'objet des présentes, et ne peut être amendé ou modifié que par écrit et signé par tous les parties. Toute condition supplémentaire ou différente pouvant apparaître dans toute communication du Détaillant est par la présente rejetée et ne sera pas effective ou contraignante à moins qu'elle n'ait été spécifiquement acceptée par écrit par le directeur national, le président, le vice-président ou un autre responsable autorisé d'Oberalp et aucune de ces conditions supplémentaires ou différentes sous toute forme imprimée du Détaillant feront partie du présent Contrat, de tout accord de crédit applicable ou de tout bon de commande ou facture en vertu des présentes malgré l'acceptation par Oberalp de cette forme imprimée, à moins que cette acceptation ne reconnaisse spécifiquement leur inclusion par écrit. Si le Détaillant dispose également d'un ou de plusieurs sites Internet sur lesquels le Détaillant vend le Produit et que le Détaillant a signé le Contrat de vente par Internet ("CVI") d'Oberalp, il est de l'intention des parties que le présent Accord et le CVI soient interprétés de manière à être cohérents l'un avec l'autre autant que possible. En cas de conflit irréconciliable entre le

présent Contrat et le CVI, les conditions spécifiques du présent Contrat de vente au détail prévaudront.

11.2 Le Détaillant ne peut céder aucun droit ou intérêt dans le présent Contrat sans l'accord écrit préalable d'Oberalp. Le Détaillant doit informer Oberalp de tout changement de contrôle ou de propriété du Détaillant supérieur à vingt-cinq pour cent (25 %), fusion ou tout changement important dans la santé financière du Détaillant dans les dix (10) jours suivant un tel changement. Dans les dix (10) jours suivant la demande d'Oberalp, le Détaillant fournira à Oberalp (a) une liste de tous les actionnaires ou membres du Détaillant au cours des trois (3) dernières années, et (b) l'année en cours et les états financiers de l'année précédente, y compris le bénéfice et états des pertes et des soldes. Le présent accord est contraignant et pleinement exécutoire et s'applique au bénéficiaire des parties aux présentes, de leurs successeurs, ayants droit, représentants personnels et héritiers.

11.3 Tous les avis requis en vertu des présentes doivent être écrits, envoyés par : (a) courrier américain certifié, affranchi, avec accusé de réception, et adressés au destinataire concerné à l'adresse figurant sous ses signatures, (b) messagerie de 24 heures reconnu (c'est-à-dire, Federal Express, UPS ou DHL), (c) télécopie ou (d) courrier électronique, comme prévu dans les présentes. L'avis envoyé par courrier américain certifié, avec accusé de réception et service de messagerie sera considéré comme effectif un (1) jour ouvrable après l'envoi. L'avis envoyé par télécopieur ne sera réputé effectif qu'à la réception écrite de la confirmation par télécopieur du télécopieur de l'expéditeur. Tout avis envoyé par télécopieur ou par courrier électronique un samedi, un dimanche ou un jour férié fédéral sera réputé effectif le jour ouvrable suivant.

11.4 L'échec par une partie ou de toutes les parties d'insister, dans un ou plusieurs cas, sur l'exécution de l'un des termes ou conditions du présent accord ou d'ignorer toute violation du présent accord ne doit pas être interprété comme une renonciation de tout droit accordé en vertu des présentes sur l'exécution future d'un tel terme, engagement ou condition, mais les obligations de toutes les parties à cet égard resteront en vigueur et de plein effet.

11.5 Le présent Accord sera régi, interprété et appliqué conformément aux lois de l'État du Colorado aux États-Unis, indépendamment du fait que l'une des parties est ou peut devenir résidente d'un autre État ou nation, sans donner effet aux principes, politiques ou dispositions relatives au choix ou au conflit de lois (que ce soit de l'État du Colorado ou de toute autre juridiction) qui entraîneraient l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de Colorado. Chacune des parties se soumet à la juridiction exclusive de tout tribunal d'État ou fédéral approprié siégeant à Boulder ou Denver, Colorado, dans toute action ou procédure découlant de ou liée au présent Contrat et convient que toutes les réclamations concernant l'action ou la procédure doivent être entendues et jugées par un tel tribunal. Chacune des parties renonce par les présentes à toute défense de tout forum gênant pour le maintien d'une telle action. Aucune disposition des présentes ne doit être interprétée comme destinée à empêcher ou à interdire de quelque manière que ce soit Oberalp d'intenter et de poursuivre jusqu'au jugement une action en justice devant tout tribunal compétent pour effectuer le recouvrement de toute somme due ou pour faire valoir tout droit ou recours découlant des présentes ou autrement. Dans le cas où Oberalp est la partie gagnante en tout ou en partie sur toute réclamation ou demande reconventionnelle introduite par elle, ou en défense de toute action ou procédure intentée par ou contre elle à l'égard du Détaillant, le Détaillant s'engage à payer, en plus de tous les autres les sommes éventuellement dues, les honoraires, frais et débours raisonnables d'Oberalp imputables à cette demande, demande reconventionnelle ou défense.

11.6 Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, en tout ou en partie, par un tribunal compétent, cette disposition sera réputée modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour se conformer aux exigences de la loi afin d'être valide et exécutoire, ou s'il ne peut être ainsi modifié sans altérer substantiellement l'intention des parties, il sera annulé et le reste du Contrat restera en vigueur et de plein effet.

11.7 Le présent Accord peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun pouvant être considéré comme original, mais tous ensemble seront considérés comme un seul instrument. Les télécopies et les signatures électroniques sont acceptées comme signatures originales.

11.8 Chaque disposition du présent Contrat, qui, selon ses termes, s'applique après la résiliation du présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, toutes les dispositions exigeant le paiement à Oberalp, le retour de tout inventaire de Produits et toute autre disposition limitant la manière dont les Produits peuvent être vendus, survivront à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat.

11.9 Les titres du présent accord sont insérés uniquement à des fins de commodité et n'affectent pas le sens ou l'interprétation du présent Contrat.

11.10 Chaque personne qui signe le présent Contrat garantit qu'elle le fait avec la pleine autorité légale pour exécuter le présent Contrat au nom des parties respectives au présent Contrat.

ANNEXE B

Directives sur les marques de commerce et la propriété intellectuelle

Les marques, marques de service, noms commerciaux et habillages commerciaux d'Oberalp sont des atouts précieux. On peut y faire référence tant que ces références sont : (1) véridiques, justes et non trompeuses, et (2) en accord avec les présentes Directives. Les marques déposées d'Oberalp incluent, sans s'y limiter, toutes les marques déposées et/ou logos détenus ou utilisés par Oberalp, Dynafit et toutes les filiales d'Oberalp.

Oberalp a acquis de précieux droits de propriété intellectuelle grâce à l'utilisation appropriée et continue des marques pour identifier ses produits et services. Si une marque est mal utilisée, sa valeur peut devenir diluée ou générique. Ces Directives sur les marques et la propriété intellectuelle (les « Directives ») ont été élaborées pour les titulaires de licence et d'autres tiers afin de répondre aux questions courantes concernant l'utilisation légale appropriée des marques d'Oberalp et afin d'éviter la confusion des consommateurs qui peut résulter d'une utilisation inappropriée ou illégale. Il est important que vous utilisiez et protégiez ces marques correctement en les identifiant dans tous vos supports promotionnels, publicitaires, pédagogiques ou de référence, qui sont distribués au public, ou sur vos sites Web, produits, étiquettes ou emballages.

En utilisant une marque Oberalp, en tout ou en partie, vous reconnaissez qu'Oberalp est le seul propriétaire de la marque et vous acceptez de ne pas interférer avec les droits d'Oberalp sur la marque, y compris en contestant l'utilisation, l'enregistrement ou l'application par Oberalp d'enregistrer cette marque, avec ou en combinaison avec d'autres mots, partout dans le monde. En outre, vous vous engagez à ne pas nuire, abuser ou discréditer toute marque Oberalp. L'achalandage résultant de l'utilisation d'une partie quelconque d'une marque Oberalp profite exclusivement à Oberalp et lui appartient. L'utilisation de la marque Oberalp à des fins commerciales sans le consentement écrit préalable d'Oberalp peut constituer une contrefaçon de la marque et une concurrence déloyale en violation des lois fédérales et étatiques. L'utilisation des marques d'Oberalp peut être interdite, sauf autorisation expresse.

Ces Directives s'adressent à toutes les parties souhaitant utiliser les marques de commerce, les marques de service ou les images d'Oberalp dans des documents promotionnels, publicitaires, pédagogiques ou de référence, ou sur leurs sites Web, produits, étiquettes ou emballages. À l'exception du droit limité d'utilisation tel qu'expressément autorisé par les présentes Directives, aucun autre droit de quelque nature que ce soit n'est accordé en vertu des présentes, implicitement ou autrement. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à la direction commerciale d'Oberalp.

A. Utilisation autorisée des marques d'Oberalp

1. Matériel publicitaire, promotionnel et de vente : Seuls Oberalp et ses licenciés autorisés peuvent utiliser les logos et les marques Oberalp dans le matériel publicitaire, promotionnel et de vente.

2. Utilisation : Lors de l'utilisation des logos ou des marques d'Oberalp dans le cadre de matériel publicitaire, promotionnel et/ou de vente, il faut que :

- a. L'utilisation reflète favorablement Oberalp, ses marques et les produits Oberalp.
- b. Votre nom et votre logo apparaissent plus en évidence que les logos et/ou marques d'Oberalp.
- c. Les logos Oberalp ou tout autre symbole graphique ou image appartenant à Oberalp n'apparaissent pas sur ou dans le matériel sans l'autorisation écrite expresse d'Oberalp.
- d. Un avis d'attribution de marque soit inclus dans le matériel vous informant de la propriété d'Oberalp sur sa ou ses marques.

B. Utilisation non autorisée des marques d'Oberalp

- 1. Nom de l'entreprise, du produit ou du service :** Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou à enregistrer, en tout ou en partie, une marque ou un logo d'Oberalp, y compris les symboles graphiques, les logos appartenant à Oberalp ou une modification de ceux-ci, en tant que ou partie d'un nom d'entreprise, nom commercial ou nom de service, sauf indication contraire dans les présentes Directives.
- 2. Modifications, altérations, variations, décollages ou abréviations :** Vous n'êtes pas autorisé à modifier, altérer ou utiliser de quelque manière que ce soit toute variation des marques ou logos Oberalp à quelque fin que ce soit. Les tiers ne peuvent utiliser aucune variation, équivalent phonétique, équivalent en langue étrangère, décollage ou abréviation de toute marque Oberalp à quelque fin que ce soit.
- 3. Manière désobligeante :** Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les marques Oberalp ou tout autre symbole graphique ou logo appartenant à Oberalp de manière désobligeante.
- 4. Approbation ou parrainage :** Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les marques Oberalp, y compris les symboles graphiques ou logos appartenant à Oberalp, d'une manière qui impliquerait l'affiliation avec Oberalp ou son approbation, son parrainage ou son soutien pour un produit ou service tiers sans l'autorisation écrite préalable d'Oberalp.
- 5. Marchandises :** Vous n'êtes pas autorisé à fabriquer, vendre ou donner des marchandises, portant une marque Oberalp, y compris des symboles ou des logos, sauf en vertu d'une licence de marque écrite expresse d'Oberalp.
- 6. Présentation commerciale d'Oberalp :** Vous n'êtes pas autorisé à imiter les emballages, les conceptions Web, les logos ou les polices de caractères distinctifs d'Oberalp.
- 7. Slogans :** Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou imiter un slogan d'Oberalp. Par exemple, "Accélérer".
- 8. Noms de domaine :** Vous n'êtes pas autorisé à utiliser des marques identiques, virtuellement identiques ou similaires au point de prêter à confusion aux marques Oberalp en tant que nom de domaine ou de toute autre manière, sauf dans les cas prévus dans les Directives.

C. Avis de marque et attribution appropriés

- 1.** Sur tous les supports Oberalp, vous devez utiliser le symbole de marque approprié (®, TM, SM, ©) chaque fois que la marque Oberalp apparaît dans le texte de la publicité, de la brochure ou de tout autre support.
- 2.** Vous devez inclure une attribution de la propriété d'Oberalp sur ses marques dans la section avis de crédit de votre produit, la documentation du produit ou d'autres communications sur le produit.